

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE E-COFFREFORT ET DES LOGICIELS SCANDIRECT® ET PRINTDIRECT®

Dernière mise à jour: [15/09/2008]

1. OBJET	1
2. ACCEPTATION ET CREATION DU COFFRE	2
3. PRODUITS ACCESSOIRES	3
4. PROPRIETE DU LOGICIEL ET OBLIGATIONS EN DECOULANT POUR L'USAGER	3
5. ACHEMINEMENT ET ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DANS LE COFFRE	3
6. SECURITE, INTEGRITE ET CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS	4
7. RESTITUTION DES DOCUMENTS	6
8. OBLIGATIONS DE L'USAGER	6
9. EXONERATION DE GARANTIES	8
10. DUREE DU CONTRAT	8
11. FACTURATION - PAIEMENT	9
12. SUSPENSION - RESILIATION	11
13. FORCE MAJEURE	12
14. DROIT APPLICABLE	12

Entre le client, ci-après dénommé "Usager"

Et l'Office Français pour la Sécurité et l'Archivage des Documents (OFSAD), SAS au capital de 181.420 euros, dont le siège social est 8 rue Baque – 34070 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 450 413 778, représenté par son Directeur de Publication, et joignable sur son site internet www.e-coffrefort.fr, ci-après dénommée "Ofsad".

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet

L'Ofsad propose un service de coffre-fort électronique en ligne "E-coffrefort" pour la sauvegarde et l'archivage à valeur probante de copie de documents d'origine papier ou numérique émanant des Usagers.

Ce service permet aux Usagers ayant préalablement procédé à leur inscription en ligne sur les sites internet www.e-coffrefort.fr ou ceux de ses partenaires (ci-après le "Site") et souscrit aux présentes conditions générales d'utilisation, de disposer d'un compte d'Usager (ci-après le "Coffre") accessible sur le Site, leur permettant d'archiver, de consulter et de gérer lesdits documents et/ou fichiers numériques pendant toute la durée de leur adhésion. Cet archivage est réalisé par l'Ofsad en référence à la norme AFNOR NF Z42-013 et dans le respect des normes de sécurité actuelles.

L'Ofsad concède à l'Usager un droit d'utilisation des logiciels ScanDirect® et PrintDirect® (ci-après le Logiciel) pour en permettre l'utilisation dans les conditions prévues à l'article 4.

L'USAGER EST INFORME QUE L'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DE SES DOCUMENTS D'ORIGINE PAPIER NE SAURAIT SE SUBSTITUER A LA CONSERVATION DU DOCUMENT ORIGINAL SOUS SA FORME INITIALE, QUI POSSEDE UNE VALEUR PROBATOIRE SUPERIEURE AUX DOCUMENTS COPIES ET DONT LA PRODUCTION SERA PARFOIS NECESSAIRE. EN CONSEQUENCE, L'USAGER RECONNAIT QUE LE SERVICE FOURNI PAR L'OFSAD N'A PAS VOCATION A LUI PERMETTRE DE DETRUIRE SES DOCUMENTS PAPIER.

2. Acceptation et création du Coffre

2.1 Les présentes conditions générales d'utilisation sont réputées acceptées à titre irrévocable, entier et sans réserve, par l'acceptation électronique de l'Usager lors de sa première inscription au service E-coffrefort, au moyen d'une case à cocher spécifique après avoir pris connaissance des présentes.

2.2 Pour procéder à la création de son Coffre, l'Usager :

a) choisit un nom pour son Coffre, et communique ses nom, prénom (ou Raison sociale et forme juridique) et adresse email pour permettre à l'Ofsad de lui adresser tout message le concernant et relatif à la gestion de son Coffre.

b) choisit une offre E-coffrefort (ci-après les "Packs") dont les caractéristiques et la brochure tarifaire sont disponibles sur le Site, ainsi qu'un mode de règlement et une période de facturation, décrits à l'article 11. Une fois ces éléments communiqués à l'Ofsad, celui-ci procède à la création du Coffre et envoie un email de confirmation à l'Usager pour validation.

c) après réception de l'email de confirmation, valide définitivement la création de son Coffre en cliquant sur le lien proposé dans l'email, complète le formulaire en saisissant un mot de passe, une question pour la perte du mot de passe ainsi qu'une réponse associée. En cas de perte du mot de passe, l'Ofsad posera en ligne à l'Usager sur le Site la question choisie par ses soins et à laquelle il devra répondre par la réponse associée pour obtenir son mot de passe par email à l'adresse connu de l'Ofsad.

2.3 L'Usager est seul responsable de l'utilisation du nom de son Coffre et de son mot de passe, de leur affectation et de leur conservation. Il fait son affaire personnelle des risques liés à leur divulgation ou leur mauvaise utilisation. Il doit en conséquence et dans son propre intérêt prendre toutes les mesures qu'il estimerait nécessaires pour en garantir la sécurité et la plus stricte confidentialité.

2.4 L'Usager s'engage à garantir l'Ofsad contre toute réclamation émanant d'un tiers du fait d'un quelconque dommage consécutif à la perte, au vol ou à l'utilisation non autorisée du nom de son Coffre et de son mot de passe.

2.5 Il appartient à l'Usager, en cas de modification de son adresse électronique ou de son adresse postale, de procéder lui même à cette modification depuis la rubrique "Mon compte" de son Coffre. En l'absence d'adresse électronique valide, l'Ofsad sera dans l'impossibilité de respecter ses obligations et, en particulier, d'accuser réception des documents qui lui seront adressés pour archivage, ou de lui adresser les informations nécessaires pour la gestion de son abonnement.

2.6 L'Ofsad informe l'Usager que sa base de données contenant les informations nominatives le concernant a été régulièrement constituée et déclarée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), sous le n° 1107126. L'Usager dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sous la rubrique "Mon compte" dans son Coffre après s'être identifié.

2.7 L'Usager est informé que l'Ofsad a la faculté d'interrompre l'accès au Coffre :

- a) pour des raisons de maintenance ou de mises à jour.
- b) ainsi qu'en cas d'utilisation manifestement abusive de ce service, comme décrit à l'article 8.6 .

3. Produits accessoires

L'Ofsad pourra vendre à l'Usager via son Site des produits accessoires (ci-après le "Produit") dont les prix figurent sur le Site. Si l'Usager a la qualité de consommateur, il dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la réception de sa commande pour retourner à l'Ofsad le Produit dans son emballage d'origine, en parfait état, et accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations. Le retour ne donne lieu à aucune pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge de l'Usager.

Pour bénéficier du droit de retour, l'Usager devra préalablement obtenir un Numéro de Retour auprès du service support de l'Ofsad, et retourner le Produit complet par courrier recommandé avec avis de réception à l'Ofsad – Service produits – 8 rue Baqué – 34070 Montpellier. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'Usager ne sont ni repris, ni remboursés.

4. Propriété du Logiciel et obligations en découlant pour l'Usager

4.1 L'Usager dispose d'une ou plusieurs licences du Logiciel à concurrence du nombre d'utilisateur correspondant au Pack souscrit. A compter de la date d'installation, l'Usager a la garde de l'ensemble du Logiciel et en est responsable. En conséquence de quoi, l'Usager s'engage à ne pas copier le Logiciel, ni le transférer, à ne pas le désassembler, ni le modifier de quelque manière que ce soit, ni le traduire, à n'accorder aucune licence ou location, à ne pas le fusionner avec d'autres logiciels.

4.2 L'Usager reconnaît les droits de propriété intellectuelle de l'Ofsad sur le Logiciel ainsi que sur toute documentation communiquée par l'Ofsad et sur la marque ScanDirect® de l'Ofsad.

4.3 Au terme de ce contrat, quel qu'en soit le fait générateur, l'Usager s'engage à désinstaller de son (ou ses) ordinateur(s) le Logiciel.

5. Acheminement et archivage des documents dans le Coffre

5.1 Les documents peuvent être acheminés dans le Coffre en fonction du Pack choisi par l'Usager selon les modalités suivantes : avec l'assistant scanner ScanDirect®, par télécopie, par courrier, par CD-Rom, par téléchargement (direct, Copier-Coller ou Drag & Drop), ou être créés directement en ligne par la fonction MémoDirect®.

a) Acheminement de documents avec l'assistant scanner ScanDirect® : L'Usager peut scanner directement ses documents papiers à l'aide de l'assistant scanner fourni par l'Ofsad. Cet outil acheminera directement les documents scannés dans son Coffre avec le nom et dans le dossier choisis par l'Usager. Les documents ne doivent pas comporter plus de vingt (20) ou trente (30) pages par envoi selon le Pack souscrit.

b) Acheminement de documents avec l'imprimante PrintDirect® : Associé au logiciel libre PDFCreator, PrintDirect permet à l'Usager de déposer directement au coffre une copie

horodatée et convertie au format PDF de tout élément numérique (emails, rapports, pages web, comptabilité, photos...) par une simple impression sous Windows.

c) Acheminement de documents par télécopie : L'Usager peut, à partir de son Coffre, imprimer une page de garde intitulée FaxDirect® comprenant un code à barre correspondant à son Coffre. Il adresse alors les documents à archiver, accompagnés de la page de garde au numéro prévu à cet effet. Les documents ne doivent pas comporter plus de vingt (20) pages par envoi.

d) Acheminement de documents par courrier : L'Usager peut, à partir de son Coffre, imprimer la même page de garde que précédemment. Il adresse alors les documents à archiver, accompagnés de cette page de garde à l'adresse prévue à cet effet. Attention, les documents papiers seront détruits d'une manière irréversible par massicotage dès leur intégration dans le Coffre de l'Usager. Les documents ne doivent pas comporter plus de vingt (20) pages par envoi.

e) Acheminement de documents par téléchargement : L'Usager peut adresser des documents sous la forme de fichiers numériques pour les archiver directement en les téléchargeant dans son Coffre avec la fonction TéléDirect® permettant le dépôt au coffre de fichiers par téléchargement direct, Drag & Drop ou Copier-Coller. Les formats autorisés et la taille des fichiers ainsi téléchargés sont indiqués dans la rubrique « TéléDirect » des Coffres.

f) Acheminement de documents par CD-ROM : L'Usager peut, à partir de son Coffre, imprimer la page de garde intitulée CDdirect®. Il adresse alors le CD-ROM contenant les documents et dossiers à archiver, accompagnés de cette page de garde à l'adresse prévue à cet effet. Attention, le CD-ROM ne sera détruit dès le transfert des documents et dossiers au Coffre de l'Usager. Ce mode de dépôt limité à l'envoi d'un seul CD-Rom pour récupérer la base documentaire existante de l'Usager, n'est utilisable qu'une seule fois pendant toute la durée de l'abonnement au Coffre.

g) Création de mémos avec l'assistant MémoDirect® : L'Usager peut, à partir de son Coffre, utiliser l'assistant MémoDirect et créer à la volée des documents en utilisant les modèles à compléter proposés.

5.2 Dès réception des documents par courrier ou télécopie, l'Ofsad adressera par défaut à l'Usager un email l'informant de la réception desdits documents dans le Coffre, ainsi que le document concerné en pièce jointe, sauf notification contraire de l'Usager demandée dans son Coffre, dans la rubrique "Mon compte > Mon email".

5.3 Le nombre de document pouvant être déposé au Coffre est illimité pour les Packs réservés aux particuliers pour un usage personnel et non-professionnel, après leur inscription définitive, sauf en cas d'utilisation manifestement abusive de ce service qui doit être utilisé à titre personnel et en bon père de famille (cf. article 8.6).

5.4 Tous les documents sont archivés pendant toute la durée de l'adhésion.

5.5 Dès le dépôt des documents dans le Coffre, l'Ofsad assure leur mise en ligne, l'Usager pouvant ainsi consulter et visualiser lesdits documents en accédant à son Coffre.

6. Sécurité, intégrité et confidentialité des documents

6.1 Dans le cadre de son service de sauvegarde et d'archivage des documents transmis par l'Usager, l'Ofsad informe l'Usager qu'il met en œuvre une politique stricte, permettant d'assurer la

conservation, l'intégrité, la traçabilité, la confidentialité et la sécurité des documents et des informations nominatives stockés sur sa plate-forme.

A ce titre, l'Ofsad :

- a) utilise ses propres serveurs dédiés et protégés contre les intrusions extérieures. Ils bénéficient d'onduleurs et de groupes électrogène, de système de climatisation, d'une sécurité physique des locaux avec contrôle d'accès surveillé par vidéo et badge, d'un système de détection incendie et d'intrusion, ainsi que d'une supervision 24h/24, 365 jours par an. De plus, l'accès aux locaux informatiques est réservé aux seules personnes strictement habilitées
- b) utilise plusieurs technologies de cryptage. Toutes les informations qui transitent vers notre site sont chiffrées durant la transmission en mode SSL 128 bits, et les documents sont cryptés sur nos serveurs par l'algorithme 3DES.
- c) utilise des équipements en redondance (réseau, alimentation, disque miroir,...) et de grande capacité (le volume de stockage est de plusieurs téraoctets) pour éliminer tout risque de défaillance technique et d'interruption de service.
- d) réalise notamment chaque jour, des sauvegardes incrémentales de l'ensemble des documents contenus dans le Coffre, ainsi qu'une sauvegarde complète chaque semaine.

6.2 Les documents et données contenus dans le Coffre de l'Usager sont strictement confidentiels et restent à l'usage unique de ce dernier. Les informations personnelles et nominatives ne peuvent être cédées ou utilisées pour le compte de tiers, conformément à la vocation de l'Ofsad et aux prescriptions de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), sauf stipulation contraire de l'Usager.

6.3 Pour les Coffres à usage professionnel ou collectif, l'Usager est seul responsable du mandat complet ou restreint qu'il concède à des utilisateurs pour accéder à son Coffre. L'Usager est à ce titre seul administrateur des autorisations données par l'intermédiaire de la rubrique : Mon compte > Gestion des Utilisateurs.

6.4 L'Ofsad assure une traçabilité complète des documents du stade de leur dépôt jusqu'à leur éventuelle suppression, afin de pouvoir répondre à toute interrogation sur la vie d'un document, en référence à la norme AFNOR NF Z42-013.

6.5 Lors du dépôt d'un document dans le Coffre de l'Usager par quelque moyen que ce soit, l'Ofsad crée une "empreinte électronique" du document en référence à la norme AFNOR NF Z42-013. Cette empreinte est scellée avec d'autres données sur des supports inaltérables de type WORM. Lors de chaque intervention de l'Usager sur un document, l'Ofsad applique le même calcul au document afin de garantir en permanence l'intégrité du document restitué.

6.6 L'Usager est informé et reconnaît que la mise en œuvre de cette politique empêche notamment toute intervention ou modification sur le contenu des documents par l'Ofsad, gage du respect de l'intégrité et de la confidentialité des documents archivés.

6.7 L'Usager est toutefois informé que l'Ofsad pourrait être amenée à lever la confidentialité des documents archivés dont la divulgation serait requise par un tribunal ou par toute autorité administrative compétente.

7. Restitution des documents

7.1 L'Ofsad garantie la consultation et la restitution de vos documents à tout moment et en tout lieu. A cet effet, l'Ofsad vous permet selon le Pack choisi :

- a) de visualiser les documents directement en ligne par internet à partir de tout poste connecté à internet.
- b) d'imprimer les documents directement sur l'imprimante de tout poste connecté à internet.
- c) de récupérer les documents par téléchargement internet.
- d) d'envoyer par email chacun des documents en pièce jointe au correspondant de votre choix.
- e) de joindre à l'email un Certificat de Conformité assurant à vos correspondants la date de dépôt au Coffre de votre document ainsi que l'intégrité de ce dernier, en référence à la norme AFNOR NF Z42-013.

7.2 Au terme de la période du Pack Découverte, l'Usager pourra accéder à son Coffre uniquement en mode restreint pendant encore trois (3) mois afin de pouvoir transformer son Coffre d'essai en Coffre définitif et retrouver ses documents, données et alarmes programmées. Pendant cette période, les documents ne seront plus exploitables, seul leur suppression restera possible. Passé ce délai, tous les documents seront irrémédiablement détruits.

7.3 En cas de retard de paiement ou d'impayé, l'Usager pourra accéder à son Coffre uniquement en mode restreint pendant encore douze (12) mois consécutifs afin de pouvoir régulariser sa situation. Pendant cette période, les documents ne seront plus exploitables, seul leur suppression restera possible. Passé ce délai, tous les documents seront irrémédiablement détruits dans les conditions définies à l'article 12.1.

7.4 En cas de décès de l'Usager et sur demande officielle du notaire chargé de la succession accompagnée du certificat de décès correspondant, l'Ofsad pourra éditer l'ensemble des documents déposés au Coffre de l'Usager dans les conditions décrites dans la Brochure Tarifaire disponible sur le Site.

8. Obligations de l'Usager

8.1 Fourniture d'informations exactes et identification

L'Usager s'engage à communiquer des coordonnées et informations bancaires exactes à l'Ofsad. Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à l'Ofsad, l'Usager devra mentionner ses nom, prénom et le nom (identifiant) de son Coffre afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par l'Ofsad. Pour toute demande de modification des informations le concernant (changement de mode de paiement, modification de l'adresse de l'Usager, de ses coordonnées bancaires...) ou de résiliation, l'Usager devra obligatoirement procéder en ligne par l'intermédiaire de la rubrique "Mon compte" dans son Coffre après identification.

8.2 Mise à jour des informations de l'Usager

L'Usager s'engage à mettre à jour ses coordonnées et informations bancaires au fur et à mesure des éventuels changements. En particulier, en cas de paiement par prélèvement automatique,

L'Usager s'engage à mettre à jour ses coordonnées bancaires 30 jours avant le terme de la période de facturation, par courrier comprenant tout justificatif nécessaire (exemple : fournir le nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) en cas de changement d'établissement bancaire) et s'engage également à prévenir son nouvel établissement bancaire du prélèvement mensuel qui s'effectuera sur son Coffre au titre du service E-coffrefort.

L'Ofsad ne saurait être tenue responsable au cas où elle n'aurait pas été avisée d'un changement de situation de l'Usager. En cas de décès de l'Usager, il appartient aux ayants droits de résilier le service E-coffrefort dans les conditions définies à l'article 12.

8.3 Compatibilité de l'équipement de l'Usager

Pour accéder au service E-coffrefort, l'Usager doit :

- ♦ Disposer d'un ordinateur ayant un navigateur Internet Explorer 5.5 ou supérieur pour Windows, ou Firefox 1.0 ou supérieur pour Windows, Mac et Unix.
- ♦ Disposer d'un accès à internet à large bande, par exemple de type ADSL.
- ♦ Disposer d'un scanner compatible TWAIN pour utiliser le logiciel ScanDirect (uniquement sur plateforme Windows 2000, XP et Vista)

Il appartient à l'Usager de vérifier la compatibilité de la configuration de son équipement personnel avec les solutions technologiques déployées par l'Ofsad sur ses serveurs et son Site. L'Ofsad décline toute responsabilité en cas de non fonctionnement de l'équipement de l'Usager ou d'incompatibilité de celui-ci avec le service E-coffrefort ou son logiciel ScanDirect, et n'apportera aucun support technique si les configurations ci-dessus exposées ne sont pas respectées.

8.4 Respect des obligations financières et consultation de la rubrique "Mon compte"

L'Usager s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis de l'Ofsad pendant toute la durée du Contrat. L'Usager s'engage à consulter régulièrement la rubrique "Mon compte" dans son Coffre pour prendre connaissance de tous nouveaux messages et informations le concernant ou concernant l'accès au service E-coffrefort, et en particulier à consulter à chaque échéance de facturation sa facture émise le dernier jour de la période de facturation en cours.

8.5 Respect de la législation en vigueur

L'Usager s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, l'Usager s'engage à respecter les règles suivantes :

- ♦ les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie enfantine est strictement interdit ;
- ♦ tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs
- ♦ l'Usager, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :

- la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et l'Usager est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet. A ce titre, il est rappelé que le piratage nuit à la création artistique;
 - la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public
- ◆ il appartient à l'Usager de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet ;

8.6 Packs destinés aux particuliers pour un usage non-professionnel

Le droit accordé à l'Usager dans le cadre du présent contrat pour les Packs réservés aux particuliers pour un usage non-professionnel, est personnel, incessible et non transférable. L'Usager s'engage à utiliser le service à des fins non professionnelles ou commerciales et en bon père de famille. L'utilisation de ces services à d'autres fins que personnelles (par exemple partage répété de l'accès au Coffre avec des tierces personnes extérieures au foyer) ou raisonnables (taux d'utilisation manifestement incohérent pour un usage d'archivage d'un particulier par exemple), ainsi que l'utilisation par des tiers à titre gratuit ou onéreux, et la recommercialisation de ce service (comme par exemple en cas de passerelle de réacheminement de documents) sont strictement prohibées.

9. Exonération de garanties

9.1 L'Usager reconnaît que, agissant en qualité d'archivageur, l'Ofsad ne peut, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée relativement au contenu des documents archivés. En effet, l'Ofsad n'exerce aucun contrôle sur les documents acheminés puis archivés dans le Coffre mis à la disposition de l'Usager, étant par ailleurs précisé qu'il n'a aucune possibilité d'intervenir sur, ni de modifier le contenu de ces documents en application de sa politique et des présentes conditions générales.

9.2 L'Usager déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications

9.3 Les parties conviennent qu'en cas de prononcé d'une quelconque responsabilité de l'Ofsad, les dommages, intérêts et indemnités à sa charge toutes causes confondues, ne sauraient en aucun cas dépasser au total, le montant de l'adhésion de l'Usager correspondant aux six (6) derniers mois ayant précédé le fait dommageable.

10. Durée du contrat

10.1 Entrée en vigueur :

Le contrat prend effet à compter de l'acceptation de l'offre par l'Usager matérialisée par la confirmation de son inscription par voie électronique,

10.2 Droit de Rétractation :

Si l'Usager est un particulier et en application du Code de la Consommation, l'Usager, qui a la qualité de consommateur, dispose d'un droit de rétractation de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre E-coffrefort, qui peut être exercé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : OFSAD - Rétractation – 8 rue Baque, 34070 Montpellier - en mentionnant les nom, prénom de l'Usager et le nom du Coffre. En application des dispositions du Code de la Consommation, l'Usager qui utilise le service E-coffrefort avant la fin du délai de 7 jours francs, perd la faculté d'exercer son droit de rétractation.

10.3 Durée :

Le Contrat est à durée indéterminée et prend fin dans les conditions décrites à l'article 12. Au-delà de la première période d'adhésion choisi par l'Usager au moment de son inscription, le présent contrat est prolongé tacitement par période identique aux conditions en vigueur au jour de la reconduction.

11. Facturation - Paiement

L'ensemble des prix des services figure dans la Brochure Tarifaire sur le Site.

11.1 Pack

Le prix du Pack indiqué dans la Brochure Tarifaire, est facturé à l'Usager sur une base forfaitaire et périodique, payable d'avance pour une période d'abonnement choisi par l'Usager. En cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle du service par l'Usager, la facturation périodique reste inchangée.

11.2 Modalités de facturation

L'Usager autorise expressément l'Ofsad à lui délivrer à chaque échéance une facture sous forme électronique. Cette facture est accessible en ligne, après authentification, dans son Coffre à la rubrique Mon compte > Mon abonnement > Mes factures. Elle intègre le coût du service pour la période à venir, les éventuels frais (frais de paiement, frais d'impayé...), ainsi que les éventuels achats de produits accessoires. L'Usager sera libre de consulter sa facture, de l'enregistrer ou de l'imprimer. Chaque facture est disponible dans le Coffre de l'Usager pendant une période minimale de 12 mois, sauf en cas de résiliation.

11.3 Modalités de paiement

L'Ofsad met à la disposition de ses Usagers selon le Pack souscrit, la possibilité de payer selon les modalités suivantes :

- par prélèvement automatique sur compte courant (bancaire ou postal),
- par carte bancaire,
- par une tierce partie

L'Usager a la possibilité, dès la validation de son Coffre, de changer de mode de paiement via la rubrique Mon compte > Mon abonnement > Modalités de paiement de son Coffre, afin de choisir le cas échéant le prélèvement automatique comme mode de paiement par défaut.

- ♦ Paiement par prélèvement automatique

L'Ofsad procède au prélèvement automatique du montant de la facture sur le compte de l'Usager dans les premiers jours de la période de facturation. Il appartient à l'Usager d'informer son établissement bancaire au moment de l'inscription au service de la mise en place de l'autorisation de prélèvement automatique accordée à l'Ofsad. Dans le cadre du paiement par prélèvement automatique, l'Usager est dispensé de frais de traitement et de gestion.

- ♦ Paiement par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire est soumis à des frais de traitement et de gestion dont le montant est indiqué dans la Brochure Tarifaire. Il appartient à l'Usager de prendre connaissance chaque début de période de sa facture via la rubrique Mon compte > Mon abonnement > Mes factures de son Coffre. Le règlement s'effectue dans les premiers jours de la période de facturation, avec le numéro de carte bancaire communiquée par l'Usager (Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard sont seuls acceptées). L'Usager reconnaît expressément que la communication de son numéro de carte à l'Ofsad vaut autorisation de débit de son compte à due concurrence de la somme figurant sur sa facture.

- ♦ Paiement par une tierce partie

Dans ce cas, l'Usager devra interroger la tierce partie responsable des paiements pour connaître les conditions d'attribution et de maintien de son Coffre.

11.4 Retard ou défaut de paiement de l'Usager

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à l'envoi à l'Usager d'un courrier électronique de rappel lui notifiant un délai de 15 jours après lequel, à défaut de régularisation, l'accès au service E-coffre fort sera suspendu puis le contrat sera résilié dans les conditions définies à l'article 12.1. Des frais de traitement d'impayé et des pénalités de retard seront facturés à l'Usager à compter de la suspension du service selon les modalités précisées dans la Brochure Tarifaire.

11.5 Migration vers des Packs supérieurs

La transformation de tout Pack (hors Pack Découverte) vers un Pack supérieur en cours d'abonnement et à jour de règlement, peut s'effectuer à tout moment par réduction volontaire de la durée de l'abonnement restant, dans une proportion égale à la différence de prix entre les deux Packs. Cette transformation donne lieu à la création d'une facture de montant nul et consultable en ligne dans le Coffre.

11.6 Modification de la Brochure Tarifaire :

L'Ofsad pourra réviser ses tarifs à tout moment. Il appartient à l'Usager de prendre connaissance à chaque début de période de facturation des conditions tarifaires en vigueur.

12. Suspension - Résiliation

12.1 A l'initiative de l'Ofsad

En cas de suspension immédiate sans préavis pouvant entraîner la résiliation, ou de résiliation avec préavis, tel que précisé ci-après, l'Usager ne pourra demander à l'Ofsad une quelconque indemnité.

- Suspension immédiate sans préavis pouvant entraîner la résiliation

L'Ofsad pourra suspendre de plein droit et sans préavis les services en cas de violation grave ou renouvelée par l'Usager des obligations contractuelles liées au respect de la législation en vigueur (article 8.5), en cas d'une utilisation non personnelle, commerciale ou professionnelle pour les Packs réservés aux particuliers (article 8.6), ou en cas de demande des autorités compétentes.

Dans les cas visés ci-dessus, huit jours après une notification adressée par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception, l'Ofsad pourra procéder à la résiliation du contrat sans formalités.

- Résiliation avec préavis

En cas de défaut de paiement et de non régularisation et après suspension de l'accès aux services, l'Ofsad procédera sans formalités à la résiliation du Contrat après une mise en demeure adressée par voie électronique restée sans effet pendant huit jours. L'Usager devra alors payer les frais correspondants prévus dans la Brochure Tarifaire. A la suite de la résiliation de l'accès, l'Ofsad pourra confier le recouvrement amiable et/ou contentieux à une société de recouvrement.

Par dérogation, l'Usager pourra toujours accéder à son Coffre en mode restreint pendant encore douze (12) mois afin de pouvoir régulariser sa situation. Pendant cette période, les documents ne seront plus exploitables, seul leur suppression restera possible. Passé ce délai, tous les documents seront irrémédiablement détruits.

En cas de violation des dispositions contractuelles autres que celles visées précédemment, l'Ofsad adressera une mise en demeure par voie électronique pour régularisation par l'Usager. A défaut de régularisation dans les quinze jours, l'Ofsad procédera à la résiliation du contrat par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception.

12.2 A l'initiative de l'Usager

L'Usager peut résilier le contrat à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception comprenant le formulaire de résiliation, téléchargeable dans son Coffre, rubrique Mon compte > Mon abonnement > Résiliation. La lettre de résiliation doit être adressée à l'Ofsad - 8 rue Baqué - 34070 Montpellier.

Afin d'identifier les résiliations, toute demande de résiliation doit comporter dans le formulaire de résiliation au minimum les nom, prénom (ou Raison sociale et forme juridique) de l'Usager, et le nom (identifiant) de son Coffre. Si le formulaire de résiliation est incomplet, la demande de résiliation ne sera pas prise en compte et l'Usager continuera à être facturé du prix du Pack au tarif indiqué dans la Brochure Tarifaire en vigueur.

La résiliation reçue par l'Ofsad au minimum 15 jours avant le début de la nouvelle période de facturation (la date de l'accusé de réception faisant foi) prendra effet à la fin de la période en

cours. A défaut, la résiliation produira ses effets à la fin de la période suivante. L'Usager est informé par courrier électronique de la date d'effet de la résiliation de son contrat.

13. Force majeure

L'Ofsad ne pourra pas être tenu pour responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de celles-ci, si cette inexécution ou ce retard ont été provoqués par la survenance d'événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs.

Seront notamment considérés comme éléments imprévisibles, irrésistibles et extérieurs, une décision gouvernementale, une guerre, une guerre civile, un sabotage, une inondation, une perturbation dans les sources d'approvisionnement (tels que, par exemple et sans que cette liste soit limitative, les minutes de télécommunication, l'électricité et l'essence), une épidémie, une grève, un lock-out, un arrêt ou un incident de machines, un ou plusieurs virus informatiques, une attaque d'un ou plusieurs pirates, un incendie, une explosion ou tout autre événement indépendant du contrôle de l'Ofsad.

En cas de force majeure, les obligations du présent contrat seront suspendues pendant la durée de l'événement en cause sans préjudice ni indemnité pour l'une ou l'autre des parties. Si le retard causé par la force majeure dépasse quatre-vingt-dix jours (90), chaque partie pourra résilier le présent contrat.

Le paiement restera dû pour les obligations déjà accomplies et les parties solderont leurs comptes en conséquence, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

14. Droit applicable

Le contrat est régi par la loi française.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Montpellier, à l'exception des litiges concernant des personnes non-commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.